

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2010

Présents :

Mmes, MM Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Adjoint, Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTHIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Patricia TOURDOT, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Mahdi MAZAGHRANE, Yves MERA, Rémy BANET, Alain BILLEREY, Conseillers

Excusés :

Mme M., Patrick PLAISANCE, René BEHRA, Monique RAPIN

Procurations :

M. Patrick PLAISANCE à M. Gilles LAZAR

M. René BEHRA à M. Yves MERA

Mme Monique RAPIN à M. Alain BILLEREY



Le Député-Maire ouvre la séance à 17H30 en informant l'Assemblée de la tenue d'un nouveau conseil municipal le 17 décembre prochain à 20H00 en vue d'aborder essentiellement la gestion des services de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2011 ainsi que le vote du budget supplémentaire et les tarifs publics pour l'an prochain.

Après avoir excusé les absents dont il donne lecture des procurations, il invite l'Assemblée à se prononcer sur le compte rendu de la précédente séance, son contenu étant réputé adopté à l'unanimité à défaut d'observation.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME accueille ensuite **Monsieur KELLER du Cabinet ITINIATIVE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT** à qui nous avons confié la lourde tâche de nous assister dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). **Le Député-Maire** rappelle que la population, a été invitée à prendre connaissance à l'occasion de deux réunions, du Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD) et du projet de PLU proprement dit, cette dernière réunion ayant eu lieu le 29 octobre dernier.

Le Maire rappelle l'approbation du PADD lors de l'Assemblée du 07 mai 2010 tout en soulignant que la décision de lancer la révision du PLU remonte à février 2007.

Fernand BURKHALTER, Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'Intercommunalité, précise qu'il s'agit aujourd'hui d'arrêter le projet en vue d'une approbation à l'été 2011, ceci à l'issue de trois mois de consultation obligatoire et d'une enquête publique d'une durée d'un mois.

La parole est ensuite donnée à **Monsieur KELLER** qui à l'aide d'un diaporama, présente les grandes lignes du projet tout en détaillant les zones faisant l'objet d'une attention particulière en termes d'urbanisation. Monsieur KELLER en préalable, indique qu'un cabinet d'avocats spécialisés en droit de l'urbanisme a analysé la synthèse du PLU qui d'un point de vue juridique ne pose pas de problème particulier.

Sur les objectifs validés par la Municipalité, le projet vise à pouvoir réaliser 75 logements neufs par an et les zones ouvertes à l'urbanisation permettent allègrement de satisfaire cette ambition.

Il s'agit essentiellement de la zone de La Craie, l'extension du lotissement de St Valbert et une ouverture potentielle dans le secteur de Byans.

En termes économiques, l'extension de la zone des Guinottes II permet de répondre aux sollicitations de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt tout en offrant la possibilité de classer à hauteur des Guinottes I un terrain propice à recevoir l'éventuel projet de nouvelle déchetterie.

L'attention est portée également à la zone d'activité commerciale du Pré au Fol dont l'emprise initiale peut être étendue grâce à la maîtrise foncière communale.

Le représentant du Cabinet fait remarquer qu'un certain nombre de zones ont été reclassées en zone naturelle ou agricole alors qu'elles figuraient dans le précédent PLU en secteur urbanisable. Il s'agit

essentiellement de terrains situés dans la vallée de la Lizaine ou dans les secteurs particulièrement humides non propices à recevoir des constructions.

La présentation du Cabinet achevée, **le Maire** ouvre le débat en évoquant le secteur de la Grand Pré, rappelant les premiers contacts de 2004 avec le Cabinet INITIATIVES EUROPEENES en la personne de Monsieur LANDWERLIN. Ce dernier a promis monts et merveilles avec la réalisation d'un programme de logements ambitieux qui n'a pas du tout abouti actuellement. Les promesses du promoteur sont réitérées alors que les permis de construire sont devenus caducs.

Le Maire rappelle la collaboration avec le promoteur IDEHA qui aurait pu déboucher sur la réalisation de 24 logements avec le groupe ASPEE qui promet là encore de déposer un nouveau permis de construire avant la fin de l'année.

Insistant sur l'absence de crédibilité du promoteur qui rencontre aussi des situations similaires à Luxeuil ou en Alsace, **le Maire** informe l'Assemblée de l'obligation qui a été faite à Monsieur LANDWERLIN d'entretenir le terrain, une mise en demeure lui ayant été notifiée en bonne et due forme.

Compte tenu des difficultés à faire évoluer ce dossier, Jean-Michel VILLAUME interroge le Cabinet aux fins de savoir dans quelle mesure la Ville pourrait reprendre la main en envisageant éventuellement de classer ce terrain de la Grand Pré en emplacement réservé au seul bénéfice de la Ville.

Monsieur KELLER répond que la destination de cet éventuel emplacement réservé ne peut concerner que du logement social et que la modification du PLU en ce sens ne pourrait s'effectuer qu'au vu d'observations émises lors de l'enquête.

Jean-Pierre FIGINI, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Routière, précise qu'il aimerait que pour éclairer les Elus, il soit bien détaillé la différence qui existe entre les différentes abréviations de zonage.

Le Cabinet lui répond immédiatement en détaillant la différence entre les zones UA, UB et UC vouées à l'habitat, les zones UE et UY vouées à l'activité économique industrielle ou pas et les zones 1UA, 1UB qui sont des secteurs où les viabilités ne sont pas présentes et seront à la charge des lotisseurs.

Rémy BANET, Conseiller Municipal d'Opposition demande « *Dans quelle zone classez-vous les Vignes ? Les habitants n'ont pas les moyens de faire les investissements demandés pour se raccorder aux réseaux. Vous m'aviez dit au Contrat Local de Sécurité que c'était à moi d'agir en cas de constructions illégales, le Maire ne le faisant pas. Quand vous changez d'avis, vous pourriez m'en avertir.* »

Le Député-Maire réagit en faisant remarquer que deux plaintes ont été déposées cette année auprès du Procureur de la République pour construction sans permis de construire. Il insiste sur le fait que les procédures sont enclenchées mais que les sanctions échappent aux pouvoirs de police du Maire.

Fernand BURKHALTER rappelle que dans la situation des années précédentes, les abris de jardin étaient juste tolérés aux Vignes mais avec le nouveau PLU les personnes pourront déposer un permis de construire pour une extension modeste tout en justifiant d'être aux normes en termes d'assainissement et de récupération des eaux pluviales.

Rémy BANET poursuit avec l'intervention suivante « *je ne vois pas beaucoup de constructions aux Guinottes I. On lance déjà les Guinottes II alors que la première zone est presque vide... Monsieur le Député-Maire est intervenu au sujet de la Grand'Pré : tout était vendu et il n'y a toujours rien de fait ! Il y a de quoi être inquiet !* ».

Jean-Michel VILLAUME répond à Monsieur BANET en insistant sur le fait que la Ville n'est pas intervenue à l'origine de la vente des terrains de la Grand'Pré puisque c'est une personne privée qui a vendu à un promoteur privé.

Fernand BURKHALTER revenant sur les Guinottes indique à titre d'exemple qu'un transporteur qui a acheté un emplacement a différé son projet compte tenu de la situation économique actuelle.

Roland GAUTHIER poursuit le débat en évoquant le déménagement du SUPER U sur la zone du Pré au Fol.

Le Maire répond qu'il s'agit d'un projet dormant. Le SUPER U ayant acheté le terrain de la ferme Burger, a dans un premier temps obtenu un accord sur son projet qui a été invalidé par le Tribunal Administratif sur requête du LECLERC. Nous attendons toujours le nouveau dossier que le SUPER U doit présenter depuis plusieurs mois en vue de réitérer sa demande d'autorisation. **Jean-Michel VILLAUME** conclut ses propos en indiquant à Monsieur GAUTHIER qu'il faudra demander au SUPER U directement, car il n'est pas à exclure qu'il gèle l'urbanisation du terrain pour prévenir l'implantation d'autres enseignes.

Avant de soumettre le document au vote, **le Député-Maire** remercie particulièrement le Cabinet qui nous a assistés puis il invite les membres de l'Assemblée à s'exprimer.

Gilles LAZAR déclare que son groupe votera le PLU qui affiche un développement urbain ambitieux mais mesuré et qui prend en compte les liaisons douces, action qui accuse un certain retard à Héricourt. Il note avec satisfaction la décision de ne pas développer l'urbanisation aux Vignes quartier représentant le « poumon vert » de la cité.

Danièle BOURGON, Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables, au nom des Verts est satisfaite de la prise en compte du développement durable et du maintien de la zone naturelle aux Vignes dans ce nouveau PLU et déclare que son groupe votera également positivement.

Soumis à l'approbation de l'Assemblée, la révision du PLU est approuvée à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME poursuit par la présentation sommaire du projet de dojo municipal. Il insiste sur le fait que la présente délibération vise à lancer un appel auprès des financeurs potentiels, l'aboutissement de cet investissement chiffré à 1 200 000€HT restant conditionné par un taux de subventions au moins égal à 50%.

Le projet qui porte sur 800m² de surface répartis en deux niveaux, comporte deux tatamis représentant ensemble près de 400m² dédiés aux arts martiaux. Il n'est pas arrêté définitivement, Gilles LAZAR organisant la concertation avec les associations concernant les aménagements intérieurs.

Les demandes de subventions sont dirigées essentiellement vers le Centre National du Développement du Sport (CNDS), la Région de Franche-Comté et le Conseil Général de Haute-Saône, pour une charge Ville au final qui pourrait être réduite à 35%.

Le Maire déclare qu'un travail complémentaire s'effectue en parallèle sur la Halle des Sports Marcel Cerdan en vue d'obtenir un label Bâtiment Basse Consommation (BBC), sachant toutefois qu'une enveloppe supplémentaire d'environ 400 000€HT serait nécessaire.

Gilles LAZAR souligne qu'il s'agit d'un très grand projet pour le mandat qui doit correspondre aux attentes des cinq clubs d'arts martiaux concernés qui représentent au total près de 380 usagers. S'agissant d'un équipement utilisable par les lycéens et les collégiens, l'Adjoint au Sport et à la Citoyenneté lance un appel au Conseil Régional et au Conseil Général pour un haut niveau de subventions.

Yves MERA, Conseiller Municipal d'Opposition demande « *la Ville a-t-elle provisionné le 420 000€ à investir dans ce projet, ou faudra-t-il emprunter ? Le transfert de l'école de musique nous laissera-t-il cette somme disponible ? Le dojo figurant aussi dans notre programme, nous voterons donc ce rapport.* »

Le Maire lui répond qu'il s'agit d'un projet dont on parle depuis cinq ans mais qu'il devra toutefois être revu si nous n'obtenons pas le niveau d'aides escompté.

Le vote est acquis à l'unanimité.

* * * * *

Poursuivant l'ordre du jour, **le Maire** évoque **le dossier d'appel d'offres de l'Ecole Municipale de Musique et de la Maison des Associations** dont les résultats ne sont pas encourageants puisque **l'enveloppe de 1 950 000€HT a été dépassée d'au moins 400 000€ au regard des propositions.** L'équipe de maîtrise d'œuvre a été invitée à négocier avec les candidats et de ce fait l'appel d'offres a été déclaré infructueux. En tout état de cause, l'architecte a reçu pour consigne d'être dans l'enveloppe de 1 950 000€HT impérativement.

Le Maire est autorisé à relancer la procédure et à la signature des marchés, le vote étant unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

Le rapport d'activités 2009 de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a été communiqué aux Conseillers Municipaux et **Fernand BURKHALTER, Président de la CCPH**, souligne la richesse de l'année 2009 en termes de préparation des projets. Il évoque à titre d'exemple la cuisine centrale et la zone d'activités des Guinottes. Concernant le document proprement dit, il fait part que certains Elus ont remarqué le caractère luxueux du document alors que le budget qui lui a été consacré se révèle modeste. **Monsieur BURKHALTER** qualifie d'outil de communication se rapport d'activités, d'autant que la CCPH n'a édité qu'un seul bulletin d'information en 2010.

Yves MERA déclare « *l'Opposition ne fait pas partie de la Communauté de Communes, nous ne savons rien de ce qui s'y passe. Votre document, coûteux, est très laconique. Par exemple page 8, comment s'opère la jonction avec les réseaux de bus de Montbéliard et Belfort ? Il n'y a rien pour la navette Hériva ? Et vous vous étonnez que vos minibus soient vides ? Une ruine !* ».

Fernand BURKHALTER répond que le transport à la demande est connecté au réseau de transports urbains de Belfort/Montbéliard avec un ticket « pass » réservé aux adhérents.

Rémy BANET questionne « *la navette ne marche pas. Les bus Hériva sont vides. Combien de temps cela va-t-il durer ?* »

Monsieur BURKHALTER répond que la CCPH est engagée par un contrat de 3 ans et que le circuit urbain a toutefois été modifié à effet du 1^{er} janvier 2011 pour mieux desservir les zones commerciales à un rythme moins long au choix de l'utilisateur.

Ce rapport ne donne pas lieu à délibération.

* * * * *

L'Adjoint à l'Urbanisme poursuit par **une cession de 290 m² de terrain afin de faciliter la desserte d'un futur lotissement rue Carmien à Héricourt**. La transaction s'effectuera pour un montant de 4 060€HT conformément à l'estimation des Domaines.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

* * * * *

Chantal GRISIER, Conseillère Municipale déléguée à la vie associative, revient sur **le forum des associations** qui a eu lieu le 04 septembre dernier et au cours duquel 3 enfants ont été tirés au sort pour bénéficier d'une adhésion au club de leur choix. L'Assemblée doit donc **valider le versement de la subvention aux associations choisies à savoir le Club de Natation pour deux adhésions à 100€ et les SGH section Hand pour 30€**

Madame GRISIER profite de ce rapport pour annoncer la date du prochain forum le 10 septembre 2011.

Vote unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

La rue du lotissement récemment aménagé à Bussurel à proximité de l'ancien Praly, amène l'Assemblée à baptiser cette voie selon la proposition établie par la Commission Consultative de Bussurel et que Monsieur **Alain BILLEREY** présente en l'absence de Monique RAPIN – Maire délégué de Bussurel. **Le nom de baptême sera donc Impasse de la Ferme du Praly.**

Ce point est adopté à l'unanimité compte de 3 abstentions (Opposition Municipal), **Rémy BANET** notant « *nous avons notre quota de votes « pour » à ne pas dépasser sans risquer un nouveau tract de votre part. C'est pourquoi nous nous abstenons.* ».

* * * * *

Gérard SCHARPF, Premier Adjoint, rappelle qu'en ce qui concerne **les travaux de voirie**, nous avons l'an passé effectué différentes consultations successives, alors qu'il aurait été plus judicieux de n'avoir qu'un seul marché relatif aux travaux réalisés en termes d'espaces publics.

Il est donc proposé comme précédemment, **de mettre en œuvre une procédure de marché à bons de commande sur la base d'une tranche annuel de travaux comprise entre 205 000 et 400 000€TTC**. Le marché sera inscrit pour 4 années de 2011 à 2014. Le Maire étant autorisé à la signature du contrat avec l'entreprise adjudicataire.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

Dahlila MEDDOUR, Adjointe à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles, rappelle l'action jeunesse citoyenne qui s'est déroulée durant les vacances de la Toussaint pour le compte de la CCPH, même si les 8 jeunes étaient exclusivement originaires d'Héricourt et Bussurel.

La délibération vise à conventionner avec la CCPH pour la prise en charge financière et à verser la bourse éducative de 125€ aux 8 participants qui ont élagué et nettoyé les chemins de randonnées sur la commune de Brevilliers et le site du Fort du Mont Vaudois.

Rémy BANET intervient : « *ce chantier de jeunes est au profit de la CCPH, mais met-elle seulement la main à la poche pour aider Héricourt à payer les jeunes ? Les absents ont toujours tort et les jeunes des villages ne se déplaçant pas, ce sont les héricourtois qui raflent la mise.* » Il lui est répondu que justement le Maire va être autorisé à signer la convention fixant les modalités de prise en charge financière de cette action par la CCPH.

Le vote recueille l'unanimité.

La modification du Compte Epargne Temps dont doit bénéficier de plein droit le personnel territorial, résulte d'un décret du 20 mai 2010 qui a supprimé, modifié voire ajouté certaines décisions. Les Elus se voient communiquer dans le détail les nouvelles modalités d'application sachant que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable le 18 octobre dernier.

Vote unanime.

Gérard SCHARPF rappelle que **l'échéance de nos polices d'assurances au 31 décembre prochain**, nous a incités à lancer une consultation pour laquelle nous nous sommes faits assister du cabinet RISK PARTENAIRES. Le résultat de l'appel d'offres a été examiné par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie une première fois le 05 novembre 2010 puis le 24 novembre pour prendre connaissance de la synthèse établie par notre conseil.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, tous les lots ont été adjugés à l'exception du lot 05 « dommage aux biens » qui a fait l'objet d'une nouvelle négociation entre deux compagnies concurrentes.

Globalement, la consultation qui a été engagée s'est révélée fructueuse puisque certains contrats importants comme ceux de la flotte automobile, accusent une baisse de 32%.

Les lots ont été adjugés tel qu'il suit :

LOT	ADJUDICATAIRE	MONTANT
1 - Responsabilité Civile	MMA HERICOURT	4 859,00€
2- Protection juridique des agents	SMACL	758,00€
3 – Protection juridique Commune et Elus	SMACL	1 587,00€
4 – Flotte automobile	GROUPAMA	13 867,00€
6 – Atteinte à l'environnement	SMACL	2 236,00€

Le lot n°5, après négociation, peut être attribué à la SMACL pour un montant de 26 756,97€.

Le vote est unanime, l'Opposition Municipale s'abstenant.

Gérard SCHARPF poursuit par l'aménagement de la nouvelle rue de la gare et par l'acquisition des terrains à Réseau Ferré de France (RFF) dont l'emprise a été revue à la baisse puisque de 5 000m² la transaction ne porte plus aujourd'hui que sur 1 490 m². Compte tenu de l'estimation des Domaines, le coût de l'acquisition au total est de 11 413€ et non plus de 40 000€, montant qui avait incité le Conseil Municipal lors d'une précédente séance à en refuser le paiement.

Il est aujourd'hui proposé, sur ces nouvelles conditions de régulariser l'acquisition à RFF, le Maire insistant toutefois sur l'obligation par ce dernier à respecter ses engagements qui visaient la démolition d'un ancien bâtiment, la remise en état de la passerelle ou encore l'entretien du terrain restant propriété de RFF.

Jean-Pierre FIGINI pour sa part estime que les terrains ont été payés deux fois par le contribuable puisque c'est l'Etat qui les a achetés à l'origine et aujourd'hui c'est la Commune.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

Claude STEVENOT donne connaissance d'une information particulièrement importante par rapport au contentieux qui nous opposait depuis 1999 aux Etablissements KERN, au regard de la présence de PCB dans les boues de la station d'épuration, la Ville ayant subi indépendamment des aspects environnementaux, un préjudice financier conséquent. Alors que le Tribunal de Grande Instance de Lure avait débouté la Ville de sa demande d'indemnisation par jugement du 21 juin 2007, la procédure d'Appel dans laquelle nous étions

engagés avec notre conseil, vient d'aboutir en notre faveur, la Sté KERN ou tout du moins son successeur étant condamné à dédommager la Ville de 132 335€.

L'Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable poursuit par la déclaration suivante au nom du groupe des Verts : « *les combats perdus d'avance sont ceux que l'on ne mène pas ! La volonté d'une majorité d'Elus du Conseil Municipal d'Héricourt, en particulier les Elus Verts, a été déterminante pour les résultats obtenus dans l'affaire KERN. Il a fallu beaucoup de courage politique et d'abnégation et de convictions.*

Il faudra bien qu'un jour les pollueurs soient les payeurs, à Héricourt cela se réalise ! La loi imposée par l'argent et le capitalisme dans ce domaine comme dans d'autres, nécessite un combat permanent pour la santé, la justice sociale, pour sauver la planète de sa destruction environnementale.

Sans céder à une quelconque euphorie, le succès politique et financier obtenu est relativement historique et à marquer dans nos tablettes héricourtoises. Il convient de rester satisfait mais aussi vigilants pour l'avenir des générations futures et la sauvegarde de la planète terre.

Le groupe des Elus Verts continuera pour avancer et conserver les succès obtenus. »

Le Député-Maire insiste sur la reconnaissance du trouble écologique et remercie l'avocat Maître BERGELIN d'avoir été de très bon conseil dans cette affaire. Le Maire souligne que cette victoire est celle de tous les Elus et résulte de l'action persévérante de la Ville d'Héricourt qui a su repousser les propositions d'arrangements amiables. Le contentieux avec les Ets KERN devenus depuis DERRICHEBOURG a en outre permis une mise aux normes de l'installation industrielle que Gérard SCHARPF salue également, les conditions de travail des agents ayant été de ce fait améliorées.

Gilles LAZAR déclare que nous partageons tous dans la Municipalité cette victoire et insiste sur l'intérêt que la Ville a eu de s'obstiner. S'agissant d'un combat du pot de terre contre le pot de fer, le pot de terre cette fois-ci a gagné, malgré une partie adverse bénéficiant des conseils d'avocats de renom. L'Adjoint à la Citoyenneté et au Sport estime que cette victoire marquera l'histoire de la Ville d'Héricourt.

Fernand BURKHALTER se félicite de l'issue de ce combat pour l'environnement mais rappelle toutefois combien l'activité de la Sté KERN est nécessaire pour la Collectivité. La Municipalité a su néanmoins prendre une décision courageuse en allant jusqu'au bout dans ce contentieux.

Le Maire conclut les propos en soulignant qu'il reste encore des nuisances au niveau de bruits émis par l'activité industrielle la nuit.

* * * * *

Gérard SCHARPF rappelle qu'à l'occasion de la dernière séance du Conseil Municipal, l'Assemblée a validé l'acquisition d'un véhicule dédié notamment au déneigement. L'équipement de ce véhicule en saleuse et en lame de déneigement nous offre la possibilité d'obtenir une aide forfaitaire de 1 500€ du Conseil Général de Haute-Saône sur la base d'une dépense subventionnable qui est toutefois plafonnée à 3 000€.

Jean-Jacques JOLY, Conseiller Municipal et Conseiller Général, profite de ce rapport pour faire part de quelques éléments du budget de l'Assemblée Départementale. Evoquant la section d'investissement pour 103 millions d'euros affectés pour 1/3 aux travaux de voirie, il indique que l'enveloppe est en baisse de 12,26% par rapport à l'an passé. Quant à la section de fonctionnement d'un niveau de 177 millions d'euros, son niveau est maintenu, sachant que l'aide sociale représente la moitié de ce budget.

Gilles LAZAR estime qu'il lui paraît tout à fait normal que le Conseil Général réponde aux difficultés des familles.

Le Maire quant à lui fait remarquer que quand bien même le Conseil Général exerce la compétence de l'aide sociale, il faut néanmoins noter que ce dernier doit faire plus avec moins de moyens puisque le transfert des charges ne s'est pas accompagné des financements correspondants. Les Conseils Généraux ont d'ailleurs été les collectivités territoriales les plus touchées en termes de financements à ce titre.

Yves MERA intervient « *je voudrais tout d'abord remarquer que le recours aux agriculteurs pour aider au déneigement est très satisfaisant : leurs engins sont très maniables, passent partout et le déneigement est assuré plus tôt en journée, tout en constituant une petite aide pour cette profession en difficulté. Mais je dois dénoncer une incohérence dans le salage : le sel pollue et il coûte de plus en plus cher, c'est vrai ; mais dans le même temps, on n'oblige pas les automobilistes à s'équiper en pneus d'hiver. Ils vont donc rouler sur la neige et le verglas non traités avec des pneus d'été et il y aura des accidents à la pelle. Qu'en pense Monsieur FIGINI ? »*

Rémy BANET interroge la Municipalité pour savoir quand le nouveau camion de déneigement sera livré.

Ce à quoi **Gérard SCHARPF** répond que la livraison est prévue en début d'année.

Le Maire est autorisé à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale) à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Général.

* * * * *

Comme à l'accoutumée, les Elus prennent connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de l'Assemblée en début de mandat.

Yves MERA interroge « *quels sont les bâtiments concernés par l'extension du réseau de chaleur ?* »

Il lui est répondu qu'il s'agit des groupes scolaires Grandjean et Paris, du bassin d'apprentissage de la natation et de la restauration scolaire.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

* * * * *

Avant de lever la séance, **le Député-Maire** rappelle un certain nombre d'évènements programmés en cette fin d'année, notamment les rendez-vous pour les traditionnelles cérémonies des vœux que ce soit à la population héricourtoise le 15 janvier 2011, à Bussurel le 16 janvier ou encore au personnel municipal le 22 janvier.

Il relate les festivités autour du marché de St Nicolas qui a certes accueilli un public moins nombreux mais les conditions atmosphériques et la conjoncture en sont peut-être la cause. Il remercie publiquement le personnel municipal pour sa forte implication dans l'organisation ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale pour le thé dansant du jeudi qui a remporté un vif succès. Un coup de chapeau est également donné aux chorales ACHOR et VOCALUZ pour les concerts organisés pour la St Nicolas.

Tout en rappelant les 10 kms d'Héricourt qui auront lieu le dimanche 12 décembre, le **Député-Maire** lève la séance du Conseil Municipal à 19H45.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME